

31 MAI 2022

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 mai 2022

Convocation du :	19 mai 2022
Date d'affichage :	19 mai 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	19

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/05/44 (nomenclature 7.6)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : COISY Thierry, POISSON François, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, AUBRY Charlène

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

POISSON François à THERIN Emmanuel

COISY Thierry à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : SDE : Rénovation de 48 foyers d'éclairage public.

Rapporteur : Emmanuel Thérin

Considérant que par courriers en date des 02 et 09 février 2022 ainsi que des 10 et 15 mars 2022, le Syndicat Départemental d'Energie a fait part à la Commune de la nécessité de procéder au remplacement des foyers lumineux suivants en raison de leur vétusté :

- 19 coffrets IP2X et lanternes LED de la commande I des foyers FI361, 362, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 374, 375, 376, 377, 378, 380, 511, 512 et 513 sis Garenne Kermeaux (Rue de Bellevue et Ruelle de Kermeaux) pour un montant estimatif de 23 328,59 € dont 14 940,38 € de participation communale ;

- 6 Coffrets IP2X et lanternes LED de la commande Q des foyers FQ320, 321, 322, 323, 324 et 325 sis Ruelle des portes pour un montant estimatif de 7 366,92 € dont 4 718,01 € de participation communale ;
- Lanterne du Foyer FQ034 sis Rue Saint-Thurian pour un montant estimatif de 1088,64 € dont 701,49 € de participation communale ;
- 2 Coffrets IP2X des foyers FH 359 et 360 sis Rue de Bellevue pour un montant estimatif de 440,64 € dont 282,20 € de participation communale ;
- 4 Coffrets IP2X de la commande S des foyers FS 918, 919, 920 et 921 sis Rue de la Fosse Malard pour un montant estimatif de 790,56 € dont 506,30 € de participation communale ;
- 4 Coffrets IP2X de la commande U des foyers FU412, 634, 635 et 1052 sis Rue du Séminaire pour un montant estimatif de 725,76 € dont 464,80 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FH336 sis Rue Théodore Botrel pour un montant estimatif de 1153,44 € dont 739,82 € de participation communale ;
- 1 mât et 1 lanterne du Foyer FL888 sis Rue du Vivier pour un montant estimatif de 2 786,40 € dont 1926,66 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FS923 sis Rue de la Fosse Malard pour un montant estimatif de 1153,44 € dont 738,70 € de participation communale ;
- 1 mât du Foyer FH890 sis Parc Châteaubriand pour un montant estimatif de 1 192,32 € dont 763,60 € de participation communale ;
- 2 Coffrets IP2X des foyers FA731 et 732 sis Parking des Forges pour un montant estimatif de 311,04 € dont 199,20 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FA1206 sis Rue des Forges pour un montant estimatif de 1127,52 € dont 735,93 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FT1097 sis Grande Rue pour un montant estimatif de 1477,44 € dont 996,53 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FL861 sis Rue du Vivier pour un montant estimatif de 933,12 € dont 597,60 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FH351 sis Rue Chateaubriand pour un montant estimatif de 972 € dont 622,50 € de participation communale ;
- 1 mât du Foyer FH890 sis Parc Châteaubriand pour un montant estimatif de 1 218,24 € dont 780,20 € de participation communale ;
- 1 lanterne du Foyer FE1207 sis Rue du Bourg Jugné pour un montant estimatif de 1 023,84 € dont 658,70 € de participation communale ;

Considérant que ses services ont établi un projet dans ce sens pour un montant estimé de 47 089,91 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'études et de suivi), la participation de la Commune s'élevant à 30 372,62 €.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

31 MAI 2022

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 47 089,91 € TTC (correspondant au coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO

